

Enjeux sociaux de la privatisation de la SAQ: de la facture économique à la fracture sociale

Aujourd'hui, 11 décembre 1997, la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM dévoile les résultats d'une étude sociologique qu'elle mène depuis plusieurs mois sur les coûts sociaux d'une éventuelle privatisation de la Société des Alcools du Québec.

Dans cette étude, intitulée *Enjeux sociaux de la privatisation de la SAQ: de la facture économique à la fracture sociale*, la sociologue Jacynthe Fortin, démontre que le monopole d'État qu'est la SAQ fait partie du filet de protection sociale du Québec et qu'une éventuelle privatisation provoquerait un gâchis irrémédiable, particulièrement dans le contexte économique et social actuel. Voici quelques-uns des points saillants de cette étude.

POINTS SAILLANTS

- ***L'alcool dans un Québec distinct***

Le Québec a toujours été une société distincte et d'avant-garde à propos des questions d'alcool. Lors du référendum de 1898, seul le Québec s'est prononcé contre la prohibition. Pendant que toute l'Amérique du Nord était touchée par la vague prohibitionniste, le Québec faisait bande à part en instaurant, en 1921, un monopole étatique sur la consommation d'alcool avec la création de la Commission des liqueurs, l'ancêtre de l'actuelle Société des alcools. Après la période prohibitionniste, au moins quinze États américains ont adopté une structure de monopole d'État semblable à celle du Québec.

Cette légitimisation sociale de l'alcool était redevable à sa prise en charge par l'État qui avait prévu une action éducative. Rappelons que le mandat initial de la Commission des liqueurs était de favoriser la consommation modérée de boissons alcooliques, de qualité dûment vérifiée, vendues à un prix raisonnable, et ce, dans un cadre d'exploitation contrôlée.

- ***Notre code socio-culturel***

Le monopole d'État a contribué, à travers des mécanismes de contrôle dans la sphère matérielle mais également symbolique, à définir un code socioculturel de consommation particulier au Québec. La consommation des Québécois se distingue en Amérique du Nord par une consommation surtout partagée entre la bière et le vin, avec une faible part consacrée aux spiritueux. Dès 1921, la Commission des liqueurs cherchait à favoriser la consommation du vin plutôt que celle des boissons fortes. Il était alors interdit d'acheter plus d'une bouteille de boissons fortes à la fois, alors que les ventes de vin n'étaient pas limitées. Mais c'est surtout à partir des années 1960, et plus particulièrement de l'Expo de 1967, qu'on assiste à une remontée des préférences des Québécois pour le vin, dont l'augmentation de la consommation a été de plus de deux fois supérieure à celle des spiritueux et de la bière.

Depuis les années 1980, on assiste à une diminution graduelle de la consommation totale d'alcool. Cela s'explique en partie par le vieillissement de la population et des attitudes plus prudentes chez les jeunes, mais également à l'influence éducative de l'organisme Éduc'alcool, créé en 1989 à l'initiative de la SAQ, connu du grand public, entre autres, par son slogan "La modération a bien meilleur goût". Mentionnons, au passage, que les programmes d'Éduc'alcool ont été repris par d'autres provinces canadiennes, que des filiales de l'organisme ont été créés en Europe et que l'Organisation mondiale de la santé a confié la présidence de son comité sur les toxicomanies au directeur-général d'Éduc'alcool-Québec.

- *La SAQ: une digue protectrice*

Un bref survol historique des modes dans la consommation d'alcool (de "l'ère du gin à l'ère du vin") permet de constater que le changement social est un facteur déterminant sur les différents modes de consommation d'alcool selon qu'on soit un homme ou une femme, par exemple, ou qu'on appartienne à la classe des pauvres ou des riches.

Aujourd'hui, le Québec produit de plus en plus d'exclusion sociale au point où on parle d'un "Québec cassé en deux". Dans ce Québec en mutation, en voie de rupture d'équilibre entre les besoins et les moyens, les problèmes sociaux sont autant de facteurs sociologiques susceptibles de peser dans la problématique reliée à l'usage abusif d'alcool. Si, aujourd'hui, les dégâts sociaux ne correspondent pas à l'ampleur du risque social, c'est qu'il existe encore une digue protectrice pour contrôler les boissons à plus haut taux d'alcool. À ce titre, la SAQ fait partie du filet de protection sociale du Québec.

Parce qu'il permet d'exclure la recherche de profits personnels des opérations commerciales en cause et qu'il pose certaines limites à l'accessibilité du produit (lieu, nombre et heures d'ouverture des points de vente, et la fixation des prix), il s'avère que seul un monopole gouvernemental sur la vente au détail est en mesure de garantir un équilibre entre les impératifs de santé et de sécurité publiques et les impératifs se rapportant à la satisfaction du client.

Sous le couperet actuel d'une privatisation partielle ou totale de la SAQ, le pire des scénarios serait bien sûr celui affectant le réseau de vente au détail. Ce serait comme faire tomber l'ultime digue de protection que se sont collectivement donnée les Québécois sur la façon de neutraliser le potentiel de risque social rattaché à l'alcool, un produit pas comme un autre!

- *L'alcool, un produit distinct*

L'alcool est un psychotrope qui agit sur le système nerveux central. Différents points de vue, tant de la communauté scientifique que de la population en général, permettent de constater un niveau élevé de conscience du potentiel à risque que représente la consommation d'alcool. Les problèmes sont relatifs à la santé physique, à la santé psychologique ou mentale ou d'ordre sociaux.

En ce qui concerne la **santé physique**, contentons-nous de mentionner que, d'après les statistiques du ministère de la Santé et des Services sociaux, à chaque année, environ 4 000 décès seraient imputables à la consommation abusive d'alcool.

Des recherches ont démontré que, du côté de la **santé psychologique**, ce sont les grands buveurs qui manifestent les plus hauts de détresse psychologique, d'idées suicidaires ou de tentatives de suicide.

Socialement, on connaît l'importance des problèmes causés par l'ivresse au volant, particulièrement en cette période de l'année. Encore une fois, les gros buveurs (30% de ceux impliqués dans des ennuis au volant) se démarquent grandement des autres. En 1994, 94% des infractions au Code criminel étaient reliées à la conduite d'un véhicule routier imputables à la conduite avec facultés affaiblies. L'alcool serait associé à 30% des cas de violence à l'endroit des femmes, alors que 50% des victimes d'inceste appartiendraient à des familles touchées par l'alcoolisme.

La consommation excessive d'alcool est également source de nombreux autres problèmes sociaux, dont les crimes avec violence faite aux femmes, aux enfants. En 1991, 92,52% des accusés de meurtre avaient consommé une drogue au moment du crime. Parmi eux, 66% avaient bu de l'alcool.

LES GROUPES À RISQUE

L'alcool, c'est d'abord une affaire d'hommes. On retrouve les grands buveurs dans les couches les moins favorisées économiquement ou dans des catégories socioprofessionnelles marquées par le manque d'autonomie décisionnelle (ouvriers, manoeuvres, employés).

C'est aussi une affaire de jeunes. L'usage de l'alcool est de plus en plus un phénomène précoce, un comportement qui se développe tôt dans l'adolescence. On dénote cependant une nouvelle tendance, une tendance à l'homogénéisation entre les sexes dans la catégorie des jeunes avec l'arrivée de jeunes buveuses excessives.

À une scolarité élevée correspond une fréquence de consommation plus élevée, alors qu'à une **scolarité inférieure** correspond une plus grande quantité d'alcool consommée par occasion.

Parmi d'autres variables intéressantes, spécifions qu'au Québec, **l'appartenance à la culture québécoise** semble favoriser une plus grande consommation, tant en fréquence qu'en quantité. Plus les jeunes d'autres origines ethniques s'intègrent à la culture québécoise, plus ils adoptent le comportement des Québécois de souche.

Enfin, variable socio-économique particulièrement importante, **être sans emploi** favorise la consommation d'alcool en plus grandes quantités. Donc, les risques augmentent avec l'augmentation du chômage, de la pauvreté. Qu'arriverait-il si ce risque, qui demeure encore d'une certaine façon sous contrôle social, est mis en péril par une déréglementation du marché de l'alcool?

- **Disponibilité et consommation: le coeur du débat**

Lorsqu'on parle de disponibilité, on fait référence aux trois dimensions suivantes: 1. disponibilité physique (accès légal, accessibilité aux lieux), 2) contrôle de la disponibilité économique (stratégies de prix et taxation) et 3) contrôle de la disponibilité sociale (volet éducatif et de prévention). Notre étude se concentre sur le premier aspect.

Le premier et principal argument des promoteurs de la privatisation demeure toujours celui de permettre une plus grande accessibilité à l'alcool. Donnons quelques exemples des conséquences d'une prolifération des points de vente suite à une privatisation.

Le cas de la Californie mérite une attention spéciale. Notons qu'avant les émeutes de 1992, il y avait 700 points de vente dans le quartier South Los Angeles pour 600 000 personnes. À titre comparatif, le Rhode-Island compte environ 280 magasins pour 1,3 million habitants. Durant les émeutes, 200 magasins furent détruits par la population qui les voyait comme problématiques et destructeurs du tissu social.

Un autre exemple: en **Alberta**, suite à la privatisation, les magasins sont maintenant ouverts jusqu'à 2 heures du matin, sept jours sur sept.. Qui peut avoir un besoin si impératif de se procurer de l'alcool si ce n'est des gens qui ont déjà suffisamment consommé?

Toutes les études effectuées aux États-Unis, en Finlande, en Suède, démontrent qu'une augmentation de la disponibilité entraîne une augmentation de la consommation.

- *Parallèle éclairant avec le tabagisme*

Plusieurs reconnaissent d'emblée le parallélisme entre la question du tabac et celle de l'alcool et, au moment où on envisage de légiférer pour réduire la consommation de tabac, on parle de déréglementer dans le cas de l'alcool! Où est la cohérence?

En coupant les taxes de moitié, en 1994, sous prétexte de contrer la montée de la contrebande, le gouvernement a provoqué la montée fulgurante du tabagisme chez les jeunes. L'accès facilité au tabac et la hausse de consommation vertigineuse qu'il entraîne peuvent donner une indication forte de ce qu'il pourrait advenir de l'alcool vendu dans les épiceries du coin.

- *Les coûts sociaux de la privatisation*

Nous savons que plus d'accessibilité signifie plus de consommation; plus de consommation égale plus de risques d'abus, ce qui entraîne plus de risques sociaux.

- *Coûts sociaux inestimables*

Les trois principales causes de décès liés à l'alcool en 1992 étaient 1) les accidents de la route, 2) les cirrhoses du foie et 3) les suicides. Soulignons qu'en 1992, on a enregistré 17 778 hospitalisations reliées à l'alcool.

Au plan social, la consommation abusive d'alcool se manifeste principalement par la détérioration de la qualité de vie dans les centres-villes, l'augmentation de la criminalité et les problèmes accrus de violence familiale. Par exemple, dans le centre-ville d'Edmonton, une enquête auprès de 500 personnes qui consommaient régulièrement du Lysol a montré qu'ils ont abandonné ce produit pour l'alcool, une fois celui-ci rendu plus disponible. À Calgary, les délits commis dans les magasins d'alcools ont augmenté. Le taux de femmes assaillies vivant avec des hommes qui boivent régulièrement est le triple comparé aux femmes qui vivent avec des hommes qui ne boivent pas du tout.

Par ailleurs, on a établi un lien significatif entre le système de contrôle de l'accès à l'alcool et la sécurité routière. La Pennsylvanie, où existe un monopole complet sur les produits de l'alcool, affiche des records de sécurité routière. Le taux de personnes arrêtés conduisant avec facultés affaiblies est de deux fois supérieur dans les États où la distribution d'alcool est privée.

- *Coûts sociaux estimables*

Enfin, une recherche de 1996 émanant du Comité de prévention de lutte contre la toxicomanie évalue la facture totale des coûts reliés à la consommation abusive d'alcool à 1 728 519 \$ ou 243 \$ par habitant (soins de santé, recherche et prévention, application et respect des règles de justice, dommages matériels, intervention en milieu de travail, coûts administratifs).

En 1982, on avait établi que pour chaque dollar rapporté par l'alcool en taxes, il en coûterait quatre fois plus pour réparer les pots cassés.

Dans l'hypothèse d'une privatisation des magasins d'alcool de la SAQ, ne risque-t-on pas de voir augmenter les «pots cassés» ou s'élever les coûts sociaux et ce, avec de moins en moins de revenus collectifs pour les assumer, puisque la forte part des bénéfices passera du public au privé?

11 décembre 1997